Image not found or type unknown

Syntec - IC et grille de salaire

Par **tcp**, le **28/03/2013** à **17:11**

Bonjour,
Salarié depuis 3 ans dans une PME, j'ai besoin de savoir si mon salaire correspond au moins au minimum conventionnel.

Contexte salarial :
- PME de moins de 20 salariés
- Ingénieur cadre
- Convention collective : SYNTEC
- Forfait heures : 35H/semaine + 4Hsupplémentaires
- 25 jours de congés payés
- Chef de projet coefficient 130
- pas de RTT
- pas de primes

Quand je lis la convention et que j'essaye de l'analyser, je comprends que :

- la valeur du point est de 19,81€
- Compte tenu de mon coefficient, le minimum s'élève à :
130 * 19,81 * 12 (mois) = 30 903.6€ sur 35 heures
- Heures supplémentaires (4) valorisées à 25% = 5 heures normales (1.25 * 4)

donc pour 39H par semaine :
30 903.6 * 40/35 = 35 318.4

OR, je touche 33 000 annuellement, soit 93.44% du minimum.

Est ce que ce calcul est le bon ?
Si oui, quelles sont les procédures à suivre vis à vis de mon employeur ?

Merci par avance pour vos réponses,

Par **P.M.**, le **28/03/2013** à **18:05**

Bonjour,

C'est hors heures supplémentaires que le salaire annuel minimum conventionnel doit être respecté, ensuite, il suffit de vérifier que les heures supplémentaires sont bien payées majorées de 25 %...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés